

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION**

**Règlement (01-277-68) modifiant
le Règlement d'urbanisme de
l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
(01-277) afin d'interdire, pour les
bâtiments de trois logements,
la réduction du nombre de logements
sou le nombre minimal prescrit**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont et de Ville-Marie :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0140 du 8 avril 2014, un premier projet du *Règlement (01-277-68) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'interdire, pour les bâtiments de trois logements, la réduction du nombre de logements sous le nombre minimal prescrit.*

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 29 avril 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE ce règlement vise à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* afin de ne plus permettre aux bâtiments existants de trois logements de déroger au nombre minimal de logements prescrits.

En résumé, le projet de règlement a pour effet de :

- retirer la possibilité de transformer les bâtiments de trois logements en cottage;
- assurer la préservation du parc locatif sans nuire à la création de logements pour les familles.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 10 avril 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx